

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
Le lundi 25 mai à 17h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Embauche d'un chef d'équipe à la voirie
  - 3.2 Processus d'embauche - Opérateur-journalier au service des travaux publics
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pour adoption

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 25 mai à 17h30. Sont présents le maire suppléant Jean-Marc Boyer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire suppléant Jean-Marc Boyer et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire suppléant ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 17 h 31

Résolution  
2026-05-147

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution  
2026-05-148

3.1 Embauche d'un chef d'équipe à la voirie

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe à la voirie est ouvert depuis le 28 avril 2026;

ATTENDU QU'un processus d'embauche a été effectué pour combler le poste;

ATTENDU QU'au terme de ce processus, le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'embaucher Monsieur Sylvain Latulippe à titre de chef d'équipe à la voirie, selon les dispositions de la convention collective et de la lettre d'entente numéro 6 (poste permanent à temps complet), à compter du 1er juin 2026 (niveau 6, échelon 6).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

3.2 Processus d'embauche - Opérateur-journalier au service des travaux publics

ATTENDU QUE le poste d'opérateur-journalier aux travaux publics est devenu vacant;

ATTENDU QU'il y a lieu de lancer immédiatement un appel de candidatures, pour combler les besoins du service.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser la direction générale à lancer un appel de candidatures pour combler le poste d'opérateur-journalier au service des travaux publics, lequel sera vacant à compter du 1er juin 2026.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 17h49

Jean-Marc Boyer  
Maire suppléant

Lydia Laquerre  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean-Marc Boyer, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Boyer  
Maire suppléant